

tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 7 :

Le maire de la commune de TREGUIDEL, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de CHATELAUDREN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TREGUIDEL, le 21 Août 2024

Le Maire,
André GUILLAUME.



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, extending to the left.

ARRÊTÉ